

Jacques CATTIN
Député du Haut-Rhin
Conseiller Régional Grand-Est

M

Turckheim, le 4 décembre 2018

Monsieur,

Je fais suite à votre courriel du 2 décembre courant où, en tant que participant au mouvement des « gilets jaunes », vous réclamez la destitution du Président de la République.

La solution, selon vous, constituerait à mettre en application l'article 68 de la Constitution qui prévoit que « Le Président de la République ne peut être destitué qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat. La destitution est prononcée par le Parlement constitué en Haute Cour ». Cette demande de destitution fait l'objet d'une campagne active sur Internet.

Elle a été lancée par l'Union Populaire Républicaine (François Asselineau) et vous la reprenez en ces termes très exacts dans votre missive.

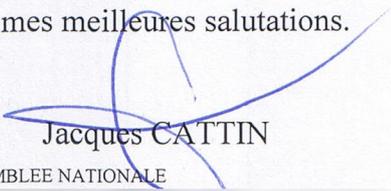
Outre la question de l'opportunité politique de la mettre en œuvre, au risque d'être accusé de jeter de l'huile sur le feu ou de tenter une opération de récupération politique démagogique du mouvement social, elle pose un problème sur le plan du droit constitutionnel. En effet, les décisions de la Haute Cour sont prises à la majorité des deux tiers de ses membres. Avec la majorité absolue détenue par le groupe LREM, cette décision de destitution n'a aucune chance d'être adoptée.

De même, l'enclenchement de cette procédure, telle que prévue par les dispositions de la loi organique du 24 novembre 2014, portant application de l'article 68 de la Constitution, nécessite l'adoption d'une proposition de résolution par les deux assemblées du Parlement :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029796562&dateTexte=&categorieLien=id>. Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, cette proposition de résolution n'a aucune chance d'être adoptée, sauf à considérer que le groupe LREM puisse la soutenir....

Quoi qu'il en soit, le malaise profond qui secoue notre pays appelle des réponses énergiques. L'opposition à laquelle j'appartiens entend offrir à nos concitoyens une alternative crédible à cette politique, dénoncée par un nombre toujours plus important de Français. Et elle compte le faire avec un réel esprit de responsabilité. Aussi, pour l'heure, sommes-nous davantage partisans du recours au référendum pour valider la politique de transition énergétique du Gouvernement que de l'activation de l'article 68 de la Constitution.

Restant à votre écoute, recevez, Monsieur, mes meilleures salutations.



Jacques CATTIN

ASSEMBLEE NATIONALE